Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor rend compte de son mandat :

CHSCTD du 8 septembre 2020

Le DASEN explique avoir convoqué un CHSCT extraordinaire suite au CT Ministériel et au CHSCTA ainsi qu'à la demande d'une organisation syndicale.
Il nous fait savoir que les conditions d'accueil à la DSDEN n'étant pas optimales, de prochaines instances se tiendront sans doute en distanciel comme le CTSD de vendredi prochain.

Déclarations liminaires :

L'UNSA revient sur la définition des contacts à risques, sur l'inefficacité des masques en tissu, sur le problème de la limitation du recours au télétravail, sur la gestion ubuesque des cas COVID école par l'ARS dans le département (3 personnes différentes de l'ARS, 3 discours différents à Trébeurden). S'ensuit une liste de questions : nombre de masques distribués ? gestion des cas, par qui ?

La FNEC-FP **FO** dénonce l'absence d'un plan d'ampleur afin de reprendre dans les meilleures conditions possibles : nous revendiquons le recrutement massif de personnels comme en Espagne et en Italie, le dépistage généralisé des personnels et des élèves, le rétablissement des autorisations spéciales d'absence pour les personnels à risques… (cf pièce jointe)

MASQUES :

DASEN :
La gestion des masques n'est pas évidente mais tous les établissements ont été dotés par les circonscriptions pour les écoles et dans le second degré selon les demandes des chefs d'établissement. Des masques ont aussi été fournis pour les élèves dont les chefs d'établissement avaient fait remonter les situations précaires.

Les écoles devaient se voir dotés de 4 masques par enseignant. Charge à eux de les laver.

Commentaires FO :
Sur la question de renouvellement des masques, il n'y a pas de réponse précise. (Ils seront renouvelés mais on ne sait pas quand ; ils ne devraient être valables que 5 semaines d'après nos calculs).
Concernant leur efficacité, rappelons qu'ils ne sont qu'un élément de protection… à condition que tout le monde le porte. Seuls les masques FFP2 sont reconnus par le code du travail.

Organisations syndicales :
Elles font état de distributions hétérogènes (en nombre/enseignant) selon les circonscriptions ainsi que de la communication brouillée au sein des classes du fait des masques.

Dans le second degré, les élèves peuvent perturber le cours par des discussions dont on ne saisit pas la provenance.
La mise en évidence de masques humides au bout de 2 heures et non efficaces de ce fait n'a pas semblé déranger l'administration tout comme la gêne que peut engendrer le port du masque sur des temps longs.
Des masques transparents devraient arriver mais on ne sait pas quand et ce ne sera pas pour tous les personnels.

Une compagnie de car peut durcir le protocole national mais pas l'alléger. Ceci donne lieu sur DINAN à une situation risible : une compagnie de car exige le port du masque dans ses cars (en transport scolaire) pour les 6-11 ans, l'autre pas.
Demande est faite d'une intervention auprès des EPCI et Mairies pour que ces acteurs fassent pression sur les caristes afin de libérer les élèves du 1er degré du port du masque lors des transports scolaires.

TESTS :

FO redemande la systématisation des dépistages enseignants, ce à quoi le DASEN répond par le « un jour on l'a pas, le lendemain, on peut l'avoir .. ; »
Il reconnaît toutefois que nous avons raison quand nous disons que le temps de mise en place TESTS/RESULTATS est trop long.
Nous faisons savoir que ce n'est pas tant le passage du test qui est long mais c'est l'analyse des résultats car il y a un manque dans les laboratoires et la situation n'est pas encore tendue…

PROTOCOLE :

DASEN :
Les situations de crise sont gérées conjointement par la Préfecture, l'ARS et l'EN. Mise en place depuis hier d'un circuit de transmission entre les trois organes. (il est temps !)

La question de l'information aux familles pose aussi problème :
2 types de courrier sont prévus : l'un pour les sujets contacts, l'autre pour les sujets non-contacts au sein d'une école, d'un établissement sous cas avéré.
Il est prévu au départ que l'ARS transmette le courrier à l'EN qui le fait passer au familles par l'interface du directeur.
L'identification des cas contacts prend un certain temps, ce qui permet à la rumeur de s'installer et d'enfler.
Ainsi à Erquy, 28 élèves et 1 ou 2 adultes avaient reçu un bon à être testés et ce sont 50 personnes qui se sont présentées au test.

Le DASEN s'engage à ce qu'un directeur avec un cas dans son école soit remplacé sur un ou deux jours pour organiser le repérage des cas contacts et la transmission à l'ARS.
Par contre en cas d'impossibilité de remplacement il n'a aucun moyen à nous donner pour faire le boulot.
En effet, car en plus de devoir transmettre le courrier aux parents, c'est au directeur d'établir la liste des cas contacts sur un document EXCEL qui n'utilise pas ONDE et ses extractions afin d'alléger le travail des directeurs.
Demande est faite par **FO** d'utiliser ONDE pour établir ces listes si besoin.
La DSDEN va voir la faisabilité de cette procédure.
En cas d'absence du directeur ces listes seront difficilement établies car la clé OTP est une clé du Directeur qui ne doit pas la faire circuler.

Tout parent contrevenant se voit imposer la quatorzaine obligatoire et l'isolement pour son enfant (au directeur de gérer).

Le DASEN confirme la demande de **FO** de mettre en ASA plutôt qu'en arrêt de travail les collègues qui devraient cesser le travail suite à un cas établissement.
FO redemande l'imputabilité au service en cas de contamination par le SARS-CoV2 et qu'aucun jour de carence ne soit appliqué aux collègues.
Il est demandé de revoir, pour les collègues ayant dû poser un arrêt de travail, la possibilité d'une rétroactivité de prise d'ASA pour ne pas être pénalisé.
Le DASEN s'engage à faire étudier ces cas sans donner de garanties.

BILAN 22 :

Secrétaire général :
15,6 cas pour 10 000 en Côtes d'Armor (seuil de vigilance = 10, seuil d'alerte =50)
Depuis février, 1042 cas recensés dont 44 depuis début septembre.
Actuellement, à peu près 7 000 test sont effectués par semaine dans le département.

Les écoles et établissements recensés :

Saint-Samson (primaire public) Erquy (primaire privé)
Trébeurden (primaire public) Plédran (primaire privé)
Y. Dollo à St-Brieuc (primaire public personnel sans contact avec élèves et enseignants)
Camus à Guingamp (collège public) Renan, Rabelais à St-Brieuc (lycées publics)

QUESTIONS DIVERSES :

Dans le second degré, la fin d'année dernière a perturbé les mesures d'orientation : nombre d'élèves qui auraient du se trouver en LP se retrouvent en seconde Gén ou Tech. Les classes sont alors surchargées, à 37, 38, dans des locaux à la limite et donc un non-respect des distanciations et de la sécurité des élèves et enseignants.

Des tensions sont perceptibles dans le second degré entre AED et élèves quant au respect du protocole.

Ne pas prévoir de classes transplantées pour cette année est le mot d'ordre du DASEN (très forte recommandation et non interdiction).

A cette époque, la DSDEN a enregistré deux fois plus de demande d'instruction à domicile qu'à la même période l'an dernier. Ces enfants ayant été radiés des écoles, il faut s'attendre à les voir revenir, peut être après les demandes de remontées de précisions d'effectifs pour l'année prochaine. En tenir compte pour la carte scolaire.

Saisissez le SNUDI-FO 22 en cas de problème !